N° 78. Samedi 31 Mars 1849. 20me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

Prix de l'abonnement
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . fl. 7 — Payae
„ La Province 8 — d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre, y compris et 20 cts. par ligne en sus.

Bureau de la Rédaction
à La Haye, *Spui* [illegible].
BUREAU POUR L'ABONNEMENT [illegible]
ANNONCES.
Chez M. van Weelden, libraire, Spui et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Langen Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port.*

La Haye, 30 Mars.

Des obstacles imprévus, et qu'il n'à tenu à nous d'aplanir, nous obligent de cesser, au moins momentanément, la publication du *Journal de La Haye*.

PROGRAMME

DES

FUNÉRAILLES DE SA MAJESTÉ GUILLAUME II,

ROI DES PAYS-BAS, PRINCE D'ORANGE-NASSAU, GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, ETC., ETC., ETC.

Qui auront lieu à Delft, mercredi 4 avril, à dix heures et demie du matin.

PREMIÈRE DIVISION.

TRANSLATION DE TILBURG A ROTTERDAM DES RESTES MORTELS DE S. M.

1. Mardi, 3 avril 1849, à sept heures du matin, les restes mortels de S. M. seront transportés de Tilburg, dans l'ordre suivant:

a. Un escadron de cavalerie, sous le commandement d'un officier supérieur, en tête du cortége;

b. Deux compagnies de la garde communale de Tilburg;

c. Un officier d'ordonnance de feu S. M., faisant les fonctions d'aide-de-cérémonie;

d. Un fourrier de la Cour et deux piqueurs à cheval, crêpe au bras et gants noirs;

e. Les deux valets de Chambre et les valets de pied qui étaient de service à Tilburg auprès de S. M.

f. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux, dans laquelle prendront place deux grands officiers de la Maison du Roi, le grand chambellan M. le baron Van Doorn van Westcapelle, et le grand-échanson M. le baron Van den Bogaerde van Terbrugge;

g. Le char funèbre attelé de quatre chevaux.

La couronne royale sur un coussin de velours rouge; les épaulettes, l'écharpe et les deux sabres que S. M. portait en Espagne, à Waterloo et dans la campagne de dix jours, sur le drap mortuaire qui recouvre le cercueil.

L'officier commandant le régiment qui forme le cortége funèbre, l'adjudant du régiment, à droite, et le porte-étendard, à gauche, accompagne le char funèbre.

Les aides-de-camp de service de feu S. M., le grand-maître de la maison de S. M. la Reine douairière, M. baron de Tuyll de Serooskerken, le médecin ordinaire de S. M., le professeur Everard, l'officier de santé de 2e classe van Hees et le docteur Maes (qui ont donné les premiers secours à l'auguste malade, et de concert avec le médecin ordinaire de S. M. ont continué le traitement de la maladie) à pied, à droite et à gauche du char funèbre; douze sous-officiers de la garde communale et de la troupe de ligne forment la haie entre le char funèbre et les aides-de-camp, etc.

h. Le cheval de selle que S. M. montait ordinairement à Tilburg, conduit par l'officier d'ordonnance de S. M. le 1er lieutenant comte de Bylandt, accompagné de deux piqueurs à pied;

i. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux;

j. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux; les aides-de-camp, le grand-maître de la Maison de S. M. la Reine-douairière et le professeur Everard prendront place dans ces deux voitures de deuil, au lieu désigné ci-après.

k. Deux escadrons de cavalerie, sous le commandement d'un officier-supérieur, fermeront le cortége.

2. Les autorités communales de Tilburg assisteront au passage du cortége funèbre, d'un emplacement situé en dehors de la ville, où les deux compagnies de la garde communale, les deux médecins cités en dernier lieu et les douze sous-officiers quitteront le cortége.

3. On sonnera les cloches à Tilburg depuis six heures et demie du matin jusqu'au moment où le cortége aura dépassé les limites de la ville, et un salut royal de 101 coups de canon sera tiré de minute en minute du moment où le cercueil sera placé sur le char funèbre.

4. Le cortége suivra en partie la grande route de Bréda, prendra ensuite la chaussée le long de l'ancien camp de Ryen, et delà se dirigera, en passant par Oosterhout, vers Geertruidenberg.

Dès que le cortége approchera de la ville d'Oosterhout, on y sonnera les cloches pendant toute la durée de son passage. La garde communale se tiendra sous les armes et rendra les honneurs militaires; les autorités communales assisteront, d'un emplacement à désigner, au passage du cortége funèbre.

5. Le gouverneur de la province du Brabant-Septentrional et le colonel faisant les fonctions de commandant provincial recevront solennellement le cortége à son arrivée à Geertruidenberg; les autorités communales assisteront à la réception. A l'arrivée du cortége funèbre on sonnera les cloches, et des remparts de la citadelle on tirera de minute en minute un salut royal de 101 coups de canon. La garde communale et la garnison formeront la haie des deux côtés de la chaussée en dehors de la ville jusqu'au lieu de l'embarquement.

6. En cet endroit se trouvera un bateau à vapeur, à bord duquel on placera immédiatement les restes mortels de S. M. et qui les transportera à Rotterdam. Le pavillon sera hissé à mi-mât.

7. Les restes mortels de S. M. seront reçus solennellement au nom du Roi, au chantier de l'Etat à Rotterdam par le vice-amiral Ryk, aide-de-camp en service extraordinaire du Roi, comme ministre de la marine, et par le grand-écuyer comte de Rechteren, comme grand-officier de la maison du Roi seront présents à la réception: le gouverneur de la province de la Hollande-méridionale et le général-major, aide-de-camp en service extraordinaire du Roi, faisant les fonctions de commandant provincial. Aussitôt après le débarquement le cercueil sera transporté dans la grande salle du bâtiment et placé sur l'estrade du trône; la salle sera drapée en noir et éclairée aux bougies; les insignes royaux et les ordres de chevalerie seront placés sur des tabourets autour du cercueil.

La garde des restes mortels du Roi sera confiée au grand chambellan et aux aides-de-champ de service de feu S. M.

8. Dès que le convoi funèbre approchera de la ville les bâtiments de guerre de l'Etat hisseront leur pavillon à mi-mât; les équipages se rangeront en ligne de parade et il sera tiré en même temps de minute en minute un salut royal de 101 coups de canon.

DEUXIÈME DIVISION.

TRANSLATION DES RESTES MORTELS DE S. M. DE ROTTERDAM A DELFT.

1. Le jour suivant fixé pour l'inhumation solennelle à Delft, à 7 heures du matin, les restes mortels de S. M. seront placés au chantier de l'État sur le char funèbre.

Au même moment il sera tiré de minute en minute un salut royal de 101 coups de canon.

2. Le char funèbre sera attelé de huit chevaux couverts de velours noir; chaque cheval sera conduit par un laquais.

Sur le drap mortuaire recouvrant le cercueil seront placés les épaulettes, l'écharpe, les deux sabres et la coiffure que feu S. M. avait l'habitude de porter dans les circonstances solennelles.

3. Le char funèbre, en partant du chantier de l'Etat, sera précédé par

a. Une garde d'honneur, formée par les habitants de Rotterdam qui ont exprimé le désir d'accompagner le cortége;

b. Un escadron de cavalerie, sous le commandement d'un officier supérieur;

c. Un bataillon de la garde communale de Rotterdam sous le commandement d'un officier supérieur;

d. Un officier d'ordonnance faisant les fonctions d'aide-maître des cérémonies, à cheval;

e. Un fourrier de la Cour et deux piqueurs à cheval, crêpe au bras et gants noirs;

f. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux, dans laquelle prendront place le ministre de la marine et le grand-écuyer.

4. Le char funèbre.

L'officier commandant le régiment qui accompagne le convoi funèbre et l'adjudant du régiment, à droite, et le porte-étendard à gauche, du char funèbre.

Ils sont suivis de:

a. Une voiture de deuil attelée de six chevaux dans laquelle prendront place S. M. le Roi et LL. AA. RR. les Princes;

b. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux, dans laquelle prendront place les aides-de-camp de service de S. M. et de LL. AA. RR.

c. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux, dans laquelle prendront place le grand-chambellan et le grand échanson du Roi et le grand-maître de la Maison de S. M. la Reine douairière;

d. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux;

e. Une voiture de deuil attelée de deux chevaux;

Dans ces deux voitures prendront place les aides-de-camp de service de feu S. M., le professeur Everard et le maréchal de la Cour;

f. Un bataillon de la garde communale de Rotterdam, sous le commandement d'un officier supérieur;

g. Trois escadrons de cavalerie, commandés par un officier supérieur.

5. Le cortége funèbre prendra en dehors de la ville la route la plus courte pour gagner la chaussée de Delft.

6. Les autorités communales de Rotterdam assisteront au cortége funèbre à l'extrêmité du *Schiekade*; à cette place la garde d'honneur et les deux bataillons de la garde communale de Rotterdam quitteront le cortége.

TROISIÈME DIVISION.

LES FUNÉRAILLES SOLENNELLES A DELFT.

1. Les restes mortels de S. M. seront reçus à Delft, au-delà du pont dit *Nieuwe Brug*, par le chambellan-maître des cérémonies et toutes les personnes qui feront partie du cortége funèbre.

2. A cet effet, on se réunira, le matin à neuf heures et demie, dans les bâtiments près dudit pont, à désigner dans ce but. Là, les officiers de la maison du Roi seront pourvus des crêpes, des manteaux et des gants nécessaires, et on indiquera aux pages et aux gens de service où ils pourront se procurer ces objets.

3. A l'approche du char funèbre, le cortége se formera, dans l'ordre ci-après indiqué et se mettra en marche de manière que le char s'arrête le moins de temps possible.

En ce même moment il sera tiré de minute en minute une salve royale de 101 coups de canon.

4. Le cortége se composera comme suit:

a. De l'escadron de cavalerie qui a accompagné le char funèbre depuis Rotterdam;

b. De deux compagnies de la garde communale de Delft, commandées par un officier supérieur;

c. Du fourrier de la Cour et de deux piqueurs à cheval;

d. De deux officiers d'ordonnance de feu S. M., remplissant les fonctions d'aides-maîtres des cérémonies;

e. Du chambellan-maître des cérémonies;

f. Des officiers du service de la Maison de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, auxquels se joindront, sur leur demande, quelques officiers du service pensionnés de la Maison de feu S. M. le Roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau;

g. Des officiers du service de la Maison de S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas.

h. Des officiers du service de la Maison de S. M. la Reine douairière.

i. Des officiers du service de la Maison de S. M. le Roi.

j. Des officiers du service de la Maison de feu S. M.

k. Du héraut d'armes des Pays-Bas, à cheval, précédé de son écuyer.

l. Du bibliothécaire de feu S. M. et du directeur des domaines royaux dans les environs de La Haye.

m. Du secrétaire de feu S. M. et du secrétaire de S. M. le Roi.

n. Du secrétaire de S. M. la Reine et du secrétaire de S. M. la Reine douairière;

o. Du trésaurier de la Maison de S. M. le Roi et le conseiller d'Etat et administrateur des domaines particuliers de feu S. M.

p. Du conseiller-d'Etat directeur du cabinet du Roi suivi des fonctionnaires attachés au cabinet de S. M. et du secrétaire pour les affaires du grand-duché de Luxembourg à La Haye.

q. Des chambellans de S. M. le Roi, de S. M. la Reine douairière et de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas, marchant deux à deux;

r. De douze chambellans du Roi, marchant quatre à quatre;

s. Du maréchal de la Cour et de l'intendant des théâtres royaux;

t. Le bâton de feld-maréchal porté par le lieutenant-général comte de Perponcher;

u. Le cheval de parade, conduit par le général-major baron van Omphal, grand-écuyer et aide-de-camp de feu S. M., assisté par deux piqueurs et suivi de deux pages;

v. L'ordre militaire de Marie-Thérèse d'Autriche porté par le contre-amiral van den Bosch;

w. L'ordre militaire du Bain et la médaille d'or militaire d'Angleterre conférée pour les victoires auxquelles feu S. M. a concouru, portés par le lieutenant-général Schuurman, aide-de-camp en service extraordinaire;

x. Les ordres pour le mérite militaire et de la couronne de Wurtemberg, portés par le lieutenant-colonel van der Oudermeulen, aide-de-camp en service extraordinaire de feu S. M. et commandant de la garde communale de La Haye.

y. L'ordre de l'Aigle Noire de Prusse, porté par le vice-amiral Lucas;

z. L'ordre du Faucon Blanc, de Saxe-Weimar-Eisenach, porté par le lieutenant-général de La Sarraz, aide-de-camp en service extraordinaire;

aa. Les ordres de St. André, de St. Georges et de St. Vladimir de Russie, portés par le lieutenant-général Trip;

bb. L'ordre militaire de Guillaume, l'ordre du Lion-Néerlandais, la croix de bronze, le signe distinctif pour XXX années de service effectif comme officier et l'ordre luxembourgeois de la Couronne de Chêne, portés par le lieutenant-général Cochius, aide-de-camp en service extraordinaire;

Ces décorations, ainsi que les insignes royaux ci-après désignés se trouvent placés sur des coussins de velours rouge.

cc. Le héraut d'armes du Luxembourg, à cheval, précédé de son écuyer;

dd. La couronne royale, portée par le grand-chambellan baron Van Doorn van Westcapelle;

ee. Le sceptre royal, porté par le grand-échanson baron Van den Bogaerde van Terbrugge;

ff. Le globe impérial, porté par le grand-écuyer comte de Rechteren;

gg. Le glaive de l'Etat nu, porté par le lieutenant-général d'infanterie baron H. [illegible];

hh. L'étendard du royaume, porté par le lieutenant-[illegible] Jhr [illegible];

ii. Les chambellans du service de feu S. M., deux à deux;

jj. Le sous-écuyer et quatre pages à cheval;

kk. Le char funèbre;

Chaque cheval est conduit par un page, assisté d'un laquais;

Les coins du poële seront portés par :

1° Le général-major comte du Monceau, aide-de-camp en service extraordinaire;	2° Le lieutenant-général comte de Crucquenbourg, aide-de-camp en service extraordinaire;
3° Le médecin ordinaire de S. M. le professeur Everard;	4° Le grand-maître baron van Tuyll van Serooskerken;
5° Le lieutenant-général van Hooff, aide-de-camp en service extraordinaire;	6° Le lieutenant-général comte de Limburg-Stirum, aide-de-camp en service extraordinaire;

Comme porteurs du cercueil, les aides-de-camp du service de feu S. M. se placent à droite du char funèbre; à gauche se trouveront les aides-de-camp en service de S. M. le Roi et de LL. AA. RR. les Princes; ainsi que ceux qui occupent ou ont occupé précédemment des fonctions militaires quelconques dans la Maison royale, et l'inspecteur-général du service sanitaire de l'armée de terre et de mer. Ils sont assistés de vingt-quatre sous-officiers de la garde-communale et de l'armée de terre et de mer (parmi lesquels se trouve le sergent du régiment des grenadiers qui a pendant de longues années fait le service d'ordonnance près feu S. M.), à pied, à droite et à gauche près du char funèbre;

ll. S. M. le Roi, accompagné de LL. AA. RR. les Princes;

La queue des manteaux de deuil sera portée par des pages.

mm. Afin que la marine et toutes les armes de l'armée de terre soient représentées à la solennité de l'inhumation de leur commandant en chef, les généraux, les capitaines de marine et le commandant du corps des mariniers, les commandants de la garde communale et les chefs de tous les corps de l'armée font partie du cortége funèbre. Il marchent six à six.

nn. Vingt-quatre chambellans du Roi, marchant deux à deux;

oo. Une députation des peintres de La Haye, qui ont réclamé la faveur de pouvoir rendre les derniers honneurs à leur royal protecteur;

pp. Une députation de la bourgeoisie de La Haye, qui a demandé d'accompagner le royal bienfaiteur de la ville au champ de repos;

qq. Les sous-officiers de la garde communale de La Haye qui ont demandé à pouvoir séparément faire partir du cortége funèbre;

rr. D'anciens gardes communaux de la garde communale mobile de La Haye, tous décorés de la médaille de bronze, qui ont réclamé la faveur de rendre les derniers honneurs à leur colonel-général et commandant dans la campagne de dix jours;

Les personnes désignées sous les lettres *oo*, *pp*, *qq* et *rr* quittent le cortége à l'entrée de l'église;

ss. Un bataillon de la garde communale de La Haye commandé par un officier supérieur;

tt. Un bataillon de grenadiers du régiment des grenadiers et chasseurs, commandé par un officier supérieur;

uu. Les trois escadrons de cavalerie qui ont accompagné le char funèbre depuis Rotterdam.

5. Le cortége prendra le chemin suivant :

Du *Nieuwe Brug* le long du Westzyde de l'*Oude Delft* jusqu'au *Nieuwstraat*, derrière l'Hôtel-de-Ville, le long du *Zuidzijde*, devant la grand'garde, à l'église dite *Nieuwe Kerk*.

6. Les pasteurs de la communauté réformée de Delft, ainsi que le chapelain de la Cour, se trouvent dans l'église pour recevoir le cortége funèbre.

7. Les officiers du service se rangeront sur deux haies, les plus jeunes à la porte de l'église et ainsi de suite, jusqu'au chœur; les chambellans prolongent ces deux haies jusqu'au caveau, formant ainsi deux rangs au milieu desquels passe le cercueil.

8. Les héraut d'armes se placent, avec leur écuyer à droite et à gauche de l'entrée du caveau.

9. Les porteurs des décorations et des insignes royaux forment un cercle autour du tombeau.

10. Le cercueil sera posé à l'entrée du caveau sur une estrade et porté jusqu'au tombeau par vingt-quatre officiers de la garnison de La Haye qui ont réclamé la faveur de cette distinction. A un signal du chambellan maître-des-cérémonies les insignes placés sur le drap mortuaire sont enlevés et confiés à la garde du maréchal de la Cour, qui de son côté les remet à la garde du lieutenant-général, comte de Crucquenbourg, aide-de-camp en service extraordinaire. Les solennités terminées, le maréchal de la Cour reprend sous sa garde les insignes de la royauté et les ordres de chevalerie.

11. Ensuite le drap mortuaire est enlevé du cercueil, qui est placé dans le caveau.

12. Le ministre de la justice appose alors le grand sceau de l'Etat sur le cercueil. A cet acte seront présents, outre le chambellan-maître des cérémonies, le grand-échanson, le lieutenant-général Van Hooff, et le général-major du Monceau, tous deux aides-de-camp en service extraordinaire.

13. Après l'apposition des scellés sur le cercueil, le brancard, recouvert du drap mortuaire, sera placé à l'entrée du caveau. Ensuite le héraut-d'armes des Pays-Bas proclamera à haute voix que les funérailles solennelles des restes mortels de S. M. Guillaume II, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. sont accomplies.

14. S. M. et les Princes quitteront alors l'église, à l'entrée de laquelle stationneront les voitures destinées à les recevoir.

QUATRIÈME DIVISION.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1. La volonté expresse du Roi est que toutes les personnes, désignées dans ce programme se conforment *strictement* aux dispositions qu'il prescrit, et que chacun reste à la place qui lui est indiquée et dans l'ordre déterminé pour le cortége, en observant toutefois avec soin de maintenir l'espace nécessaire pour ne pas troubler la solennité du cortége funèbre.

Les aides-maîtres des cérémonies sont particulièrement chargés de l'exécution du programme; il seront pourvus à cet effet des ordres précis du chambellan-maître des cérémonies, chargé de la haute surveillance de la marche régulière de la solennité.

2. A l'exception des personnes qui figurent dans le programme et ceux que leurs fonctions y appellent, personne, sous quelque prétexte que ce soit ne peut entrer dans l'église, ni avant ni après la cérémonie. Le commissaire du caveau royal est personnellement responsable et chargé de l'exécution de cet ordre, à quelle fin la force armée est à sa disposition. Il aura en même temps soin que le caveau soit ouvert à temps et fermé immédiatement après l'inhumation sans y admettre personne.

3. Le bataillon de chasseurs, en garnison à Delft, formera la garde d'honneur à la porte de l'église et près du caveau.

4. Les personnes suivantes seront invitées au nom du Roi à assister à l'inhumation solennelle, et occuperont à l'église les places qui leur sont désignées par les aides-maîtres des cérémonies :

Les membres du corps diplomatique;
Les présidents des deux Chambres des Etats-Généraux;
Les ministres, chefs des départements ministériels;
Le ministre d'Etat, chancelier des ordres;
Le membre, président le conseil d'Etat;
Le président de la Haute-Cour des Pays-Bas;
Le président de la Chambre des Comptes;
Le président de la Haute-Cour héraldique;
Le gouverneur de la province de la Hollande-Méridionale;
Le bourgmestre de la résidence royale;
L'officier de santé de 2e classe van Hees et le docteur Maes de Tilburg.

L'officier de la garde communale de Tilburg qui a commandé la garde d'honneur au palais le jour du décès de S. M.

5. La garde communale de Delft et les garnisons de Delft et de La Haye, occuperont les rues par lesquelles passera le cortége, rangées en haie. Des piquets de cavalerie contribueront au maintien du bon ordre le long des chemins où doit passer le cortége.

Le jour des funérailles, toutes les troupes sont placées sous les ordres du général-major Jhr van Spengler, aide-de-camp en service extraordinaire, commandant la brigade de réserve et commandant provincial de la Hollande-Méridionale.

6. Les autorités communales de Rotterdam, d'Overschie et de Delft prendront les mesures nécessaires pour que les rues et les places où passera le cortége, ainsi que la grande route entre lesdites villes, soient entièrement dégagées de tout obstacle.

7. Les bourgmestre et assesseurs d'Overschie assisteront, d'un endroit de leur commune au passage du cortége funèbre. Les bourgmestre et échevins de Delft assisteront au *Nieuwe Brug* à l'arrivée du cercueil.

8. Toutes les cloches seront mises en branle : à Rotterdam, depuis six heures et demie du matin jusqu'au moment où le char funèbre aura atteint le bout du *Schiekade*; à Overschie pendant toute la durée du passage du cortége à travers la commune; et à Delft et à La Haye, dès que le cortége funèbre se sera mis en marche au *Nieuwe Brug* jusqu'à la fin de la solennité.

9. Le jour de l'inhumation solennelle le drapeau royal sera hissé à mi-mât sur la tour du palais de feu S. M. à La Haye.

10. Les officiers de la Maison du Roi et les fonctionnaires de l'Etat seront en grande tenue, pantalons noirs; les officiers de l'armée seront en grande tenue, et en deuil conformément aux dispositions existantes à cet égard pour l'armée, et, pour cette solennité, en gants noirs.

La Haye, 28 mars 1849.

Le chambellan maître des cérémonies,
Baron A. C. Snouckaert van Schauburg.

Nous sommes invité à publier l'avis suivant :

La Haye, 30 mars 1849.

Les soussignés informent la nation qu'ils se sont formés en une commission centrale dans le but de parvenir à élever à La Haye une statue en l'honneur de S. M. GUILLAUME II, et qu'ils ont pris la résolution de prier M. M. les bourgmestre et échevins de la résidence de vouloir commettre un des membres de leur conseil pour s'adjoindre à eux.

Ils invitent provisoirement les habitants de toutes les villes et communes du royaume de vouloir bien se réunir à eux, au moyen de sous-commissions et de concourir ainsi à l'accomplissement d'une œuvre vraiment nationale.

Ils se proposent de faire connaître plus tard d'une manière plus spéciale leurs idées à cet égard; mais déjà dès à présent ils sont partis de ce point que le maximum de chaque offrande ne doit pas surpasser la somme de *cinq florins*, et que des dons inférieurs pourront également être acceptés.

E. W. van Dam van Isselt, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, (président).
H. W. baron van Aylva van Pallandt, conseiller d'Etat et membre de la 1re Chambre.
M. J. Op den Hooff, vice-président de la Haute-Cour.
R. A. Jonkh. Klerck, lieutenant-général.
M. H. van Sonsbeek, conseiller d'Etat.
M. A. de Pinto, avocat.
S. J. van den Bergh.
J. M. van Renesse.
C. Kruseman.
W. C. de Leth.
J. E. J. van den Berg.
H. Hardenberg, capitaine-quartier-maître du régiment des grenadiers et chasseurs, (secrétaire.)

GUILLAUME II,

AU TOMBEAU ROYAL DE DELFT.

Cessez vos chants de deuil; Peuple, faites silence!
Qu'on n'entende en ces lieux que le bruit des sanglots.
Le funèbre convoi vers la tombe s'avance :
La Néerlande a perdu son père, son héros!

GUILLAUME-DEUX n'est plus!.... Cette tête si chère,
Qui n'a pu de la mort conjurer les rigueurs,
Va reposer auprès de son illustre père,
Et Delft ouvre ses murs à l'objet de nos pleurs.

Le voilà ce Monarque aimé d'un peuple brave!
Sous le linceul, il dort du suprême sommeil!
Le voilà l'héritier du grand nom de Batave,
Qui de la liberté nous rendit le soleil!

Suivons, pleins de respect, le char des funérailles;
Que nos pleurs recueillis montent vers l'Eternel!
A ces restes sacrés, échappés des batailles,
Dans nos cœurs ulcérés dressons tous un autel.

A genoux, Néerlandais, devant l'Etre des Etres!
Prions! au Roi des Rois offrons notre douleur;
Prions, pour que le sol fondé par nos ancêtres,
Prospère encore en gloire, en vertus, en grandeur!

Prions! un nouveau règne en ce moment commence.
Au milieu des Etats qui s'écroulent partout,
La Néerlande est en paix et maintient sa puissance;
En face des écueils la Néerlande est debout.

Dans ces jours orageux qui fut l'appui du trône?
Qui lui donna la force et défendit ses droits?
C'est l'amour pour le front qui portait la couronne :
L'attachement du peuple est la garde des Rois.

Son fils nous l'a promis, il suivra son exemple;
Car le sang de NASSAU fait palpiter son cœur.
Sur un trône affermi l'univers le contemple,
Et sur lui la Patrie a placé son bonheur.

Entends-nous, ô grand Dieu! daigne, dans ta sagesse,
En protégeant le Sceptre exaucer notre espoir;
C'est à toi qu'aujourd'hui notre douleur s'adresse;
Que nos vœux accomplis signalent ton pouvoir!

GUILLAUME-DEUX n'est plus; mais que son ombre amie,
Dans de rudes travaux aide et guide son fils;
Qu'elle éclaire ses pas; et, comme un bon génie,
Qu'elle veille des Cieux sur notre heureux pays!

Et Vous, ô noble Reine, ô veuve inconsolable,
Qui pleurez un époux arraché de vos bras,
Vous n'auriez pas subi le coup qui vous accable,
Si nos cœurs avaient pu le sauver du trépas!!.....

Silence! De nos Rois s'ouvre la tombe auguste!
Adieu, GUILLAUME, adieu, pour la dernière fois;
Dors près de tes Aïeux; dors du sommeil du juste!...
Peuple, Dieu l'a voulu! — Vive GUILLAUME-TROIS!

Maestricht, 25 mars 1849.

AUGUSTE CLAVAREAU.

Revue Politique.

Les événements marchent en Italie avec une prodigieuse rapidité. La guerre entre le Piémont et l'Autriche peut être considérée comme finie. Deux dépêches, reçues par le gouvernement français, confirment les bruits qui s'étaient répandus sur la défaite de Charles-Albert. Ce dernier, après avoir vu son armée battue à Novare, a pris la résolution de fuir son royaume. Il a abdiqué, et a pris le chemin de la France. Il doit être à Lyon en ce moment. C'est par Nice qu'il est entré sur le territoire français.

Toute idée d'intervention de la part de la république est abandonnée. Les ministres ont pris avant-hier matin, après la lecture des dépêches dont nous publions le texte, la résolution de demander à l'Autriche un armistice.

C'est M. Odilon Barrot, président du conseil, qui a communiqué ces graves nouvelles à l'assemblée nationale. Il a ajouté que le gouvernement saurait faire respecter l'intégrité du territoire piémontais, bien que le roi Charles-Albert eût méconnu les conseils et les instances de la France et de l'Angleterre, qui sont parfaitement d'accord sur cette question.

„ Cette communication importante, dit la *Patrie*, n'a donné lieu à aucune agitation. L'opposition même a compris qu'en présence de la téméraire conduite de Charles-Albert, ce qu'il y a à faire dans ces graves circonstances, c'est d'agir diplomatiquement pour éviter de plus grands désastres. „

„ Ces nouvelles désastreuses, dit de son côté l'*Estafette*, ont jeté une affliction sérieuse dans tous les cœurs. „

Au moment où le président du conseil a déclaré que la France ferait respecter l'intégrité du royaume de Sardaigne, une voix s'est écriée : Il est trop tard!

Une lettre du consul-général de France à Milan, arrivée avant-hier soir à Paris, mande que les tentatives d'insurrection faites dans cette capitale ont échoué, et que la tranquillité y est parfaite.

Les journaux de Rome et de Florence ne contiennent aucun fait important.

Le 16, Mazzini a fait part à la constituante de l'impérieuse nécessité où se trouvait le gouvernement de se procurer dans un délai de six jours, une somme de 5 millions de francs pour parer aux dépenses les plus urgentes de l'état.

A Florence, le 21, la convocation de l'assemblée constituante a été prorogée au 25 du mois.

Les affaires de Naples offrent assez de confusion.

Tandis que plusieurs correspondances présentent comme imminente la reprise des hostilités entre les Siciliens et les Napolitains, des lettres de Naples du 17 mars publiées par le *Times*, assurent que les Siciliens ont demandé un délai de vingt jours pour faire connaître leur réponse à l'*ultimatum*.

Comme on le pense bien, tout l'intérêt de la séance s'est hier concentré, à la chambre française, sur les dépêches relatives aux affaires d'Italie.

Après en avoir entendu la lecture, la majorité a repris avec impassibilité son système de réductions.

Afin d'obliger les ministres à exécuter celles qui sont adoptées, même avant le vote sur l'ensemble du budget, l'assemblée a décidé que chaque ministre ne pourrait ordonnancer les dépenses de son département, à dater du jour où il aura été spécialement voté, que conformément aux chiffres votés.

Ce procédé mettra l'assemblée à même de se retirer sans avoir voté sur l'ensemble du budget.

Les partis se préparent activement à la lutte électorale. Modérés et socialistes s'organisent partout. Les premiers ont déjà formé dans les départements un grand nombre de comités spéciaux, qui s'imposent pour mission de patroner de tout leur pouvoir les candidats amis de l'ordre et des vrais principes de liberté. Leurs efforts, tout permet de l'espérer, seront couronnés de succès. La France est lasse des plagiaires de 93; elle a hâte d'en finir une bonne fois avec les écumeurs de février.

Cependant, si, dans cette lutte suprême, les socialistes sont vaincus, ce qui ne semble pas le moins du monde douteux, ce ne sera point leur faute. Ils déploient une activité sans égale. Ils comprennent qu'ils jouent maintenant leur va-tout. C'est à l'armée qu'ils s'adressent principalement. Il n'est aucun moyen qu'ils n'emploient pour la détourner de l'accomplissement de ses devoirs. Et ce n'est pas à Paris seulement qu'ils la travaillent. Dans toutes les villes où il existe une garnison, ils se mettent à la piste des soldats. Jusqu'ici heureusement ces coupables tentatives sont restées vaines, et, elles le resteront jusqu'à la fin.

Il est certain d'ailleurs que les hommes modérés de toutes les opinions s'uniront pour résister à l'ennemi commun. Ce n'est pas tel ou tel parti qu'il peut être question de faire actuellement prévaloir, c'est la France qu'il faut sauver, et on ne peut la sauver que par la coalition de tous les bons citoyens en faveur de l'ordre uni à une sage liberté.

L'assemblée de Francfort dans ses séances du matin et du soir du 27 a continué la discussion de la constitution. Elle en est arrivée au chapitre *du chef de l'empire*, qu'elle avait réservée pour le dernier. Le paragraphe qui décide que la dignité de chef de l'empire sera conférée à un prince régnant de l'Allemagne a été adopté par 279 voix contre 255. Le paragraphe portant que cette dignité sera héréditaire de mâle en mâle par droit de primogéniture, a été également adopté par 267 voix contre 263.

L'hérédité de la dignité impériale est donc adoptée à une majorité de 4 voix. C'est le roi de Prusse qui a été nommé dans la séance du lendemain.

Par l'*Estafette*, arrivé le 27 à Southampton, on a reçu des nouvelles de Montevideo et de la Rivière de la Plata, du 16 janvier. Le *Kestrel* devait partir le 17 pour Rio-Janeiro avec les malles pour l'Angleterre.

Il n'y avait toujours aucune apparence de pouvoir mettre fin à la guerre. Les affaires à Montevideo sont dans un état déplorable et les revenus de la douane sont tombés si bas que pour pouvoir soutenir la guerre contre Oribe, le gouvernement a dû refuser pour quelque temps, les réclamations des porteurs d'obligations à sa charge.

Depuis la levée du blocus par les escadres combinées toutes les affaires se transportaient à Buenos-Ayres où l'on continuait à refuser l'admission des navires ayant déchargé une partie de leur garnison à Montevideo.

Son Exc. M. le baron Fagel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près le gouvernement français, est arrivé en cette résidence et descendu au palais du *Noordeinde*. S. M. le Roi l'a honoré d'une visite immédiatement après son arrivée.

— M. le baron van Doorn van Westcappelle, grand-chambellan de la Cour, part après demain pour Tilburg.

— M. Martini, ministre résident des Pays-Bas près la cour de Copenhague, est arrivé en cette ville, et est descendu à l'*Hôtel de l'Europe*.

Au même hôtel on a préparé des appartements pour le nouveau ministre du gouvernement français près notre Cour qui est attendu ici d'un moment à l'autre.

— Le bulletin publié aujourd'hui sur l'état de santé de Son Exc. le ministre du culte réformé annonce une amélioration dans la situation du malade.

Nouvelles importantes du Piémont.

DÉFAITE ET ABDICATION DE CHARLES-ALBERT.

On a fait publier à Paris, un bulletin contenant les nouvelles importantes qui suivent :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, 28 mars.

A l'assemblée, l'agitation est à son comble. On fait circuler partout le texte des deux dépêches suivantes, qui confirment les bruits qui s'étaient répandus de la défaite de Charles-Albert. Ce dernier se dirige, dit-on, vers les frontières françaises; il doit être à Lyon au moment où nous écrivons ces lignes.

Toute intervention de la part de la France est abandonnée. Les ministres ont pris ce matin, après la lecture des dépêches, la résolution de demander à l'Autriche un armistice.

Voici les dépêches :

„ Lyon, 27 mars à 7 heures du matin.

„ Turin, 25 mars.

Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.

„ L'armée a été rejetée dans les montagnes à Bielle et à Borgo Menero; les Autrichiens occupent Novarre, Nerceil et Trino. Il paraît certain que le roi a abdiqué et s'est réfugié en Suisse. Le duc de Savoie n'a pas encore écrit à Turin. Le gouvernement a prié M. Abercromby et moi de demander un armistice pour couvrir Turin. Nous nous sommes mis à sa disposition et nous partirons aussitôt qu'il le désirera. Turin est tranquille. Tout est disposé pour maintenir l'ordre.

„ Veuillez communiquer cette dépêche à lord Normanby. „

—

De Toulon, le 28 mars, à 5 h. du matin.

Nice, 27 mars.

Le consul de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Charles-Albert, après avoir abdiqué en faveur du duc de Savoie, à traversé Nice, le 25, à 11 heures du matin, allant en France. L'armée piémontaise a été battue à Novarre, mais son honneur est sauf.

—

Charles-Albert-Amédée, roi de Sardaigne qui vient d'abdiquer en faveur du duc de Savoie (Victor-Emmanuel), est né le 20 octobre 1798. Il monta sur le trône de Sardaigne en 1831, après la mort du roi Charles-Félix. Il avait épousé en 1817, l'archiduchesse d'Autriche Marie-Thérèse, fille du grand-duc Ferdinand de Toscane.

Son fils aîné le duc de Savoie est né le 14 mars 1820. Le nouveau roi vient donc d'atteindre sa 29e année.

On lit dans une lettre écrite de Paris à l'*Indépendance:*

„ On assure ce soir que de nouvelles dépêches reçues par le gouvernement portent qu'un nouvel armistice a été conclu entre Radetzky et le gouvernement sarde, avec le concours des chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Les conditions sont que Radetzky conservera ses positions actuelles.

„ Il paraît de plus que le gouvernement autrichien a fait déclarer à Paris qu'il ne demandait aucun accroissement de territoire et que ses exigences se bornaient au maintien des délimitations territoriales fixées par les traités. „

Nouvelles d'Angleterre.

(CORRESP. PARTIC. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Londres, 28 mars.

La chambre des communes ne s'est occupée aujourd'hui que d'objets d'un intérêt secondaire.

Sur l'observation faite par M. Osborne que le bruit était généralement répandu que le bill relatif à l'abrogation du privilége dont jouissent les membres du parlement d'être à l'abri des poursuites de leurs créanciers était dirigé contre un membre de l'assemblée en particulier. M. Moffatt, auteur de ce projet, a protesté que l'honneur du parlement avait été son seul mobile; après une courte discussion, M. Moffatt s'est décidé à retirer son bill au milieu des éclats de rires de l'assemblée.

Au commencement de la séance M. Hume a annoncé qu'il présenterait après les vacances de Pâques la résolution suivante :

Attendu que les prix des grains et des denrées alimentaires en général sont aussi bas aujourd'hui qu'en 1797, l'opinion de la chambre est, en vue de diminuer les dépenses générales du pays et d'alléger le poids des taxes, que les traitements et salaires des fonctionnaires publics à l'intérieur comme à l'extérieur soient ramenés autant que possible aux chiffres de ceux payés en 1797.

—

Dans la séance d'hier, après une courte discussion, M. Adderlees a retiré la proposition relative à la transportation des condamnés au cap de Bonne-Espérance.

La chambre a ensuite discuté une proposition de M. W. Togan député irlandais, tendant à abolir l'impôt perçu en Irlande au profit des ministres du culte anglican sous la désignation de *ministers Money*, impôt qui est surtout perçu dans le midi de l'Irlande où la presque totalité de la population est catholique.

Sir G. Grey secrétaire d'état de l'intérieur a demandé la question préalable en s'appuyant sur l'impossibilité de trouver une autre taxe à substituer à celle là.

Après un débat qui s'est prolongé jusqu'à la fin de la séance la proposition a été écartée par la question préalable à la majorité de 72 contre 44 voix.

—

Le baron Ward, écuyer de S. A. R. le duc de Parme, est arrivé hier à Londres, où il a apporté des dépêches officielles annonçant que le duc abdique en faveur du prince héréditaire son fils qui est en ce moment en Angleterre.

— On a lancé hier à Deptford la coque d'un steamer de guerre de second rang, auquel on a donné le nom de l'*Archer*; il est construit de manière à pouvoir transporter 400 hommes de troupes, il est percé pour 14 canons.

— Lord Normanby, ambassadeur britannique près la république française qui était venu à Londres à l'occasion de la mort de la comtesse Mulgrave, sa mère, repart ce soir pour Paris. Hier Son Exc. a eu une longue conférence avec lord John Russell.

— Hier une députation de membres irlandais de la chambre des communes s'est rendue chez lord John Russell pour appeler de nouveau l'attention du gouvernement sur la nécessité de venir en aide aux compagnies de chemins de fer en Irlande afin de leur permettre de continuer les travaux qu'elles ont été obligées de suspendre faute de fonds. Lord John Russell a répondu que le gouvernement pense qu'il n'est pas d'une sage politique qu'il intervienne dans des entreprises particulières, mais que dans les circonstances exceptionnelles où se trouve l'Irlande il croit pouvoir se départir momentanément de ce principe; en conséquence il présentera prochainement au parlement un projet à l'effet d'autoriser le gouvernement à venir en aide à la compagnie du grand chemin de fer de l'ouest, cette ligne étant celle qui doit s'étendre dans les districts où la détresse est le plus intense.

— Le steamer *United States*, acheté par le gouvernement central allemand pour faire partie de la marine militaire allemande, a été payé à son propriétaire 265 dollars.

Nouvelles d'Allemagne.

FRANCFORT 28 *mars*. M. le président a donné lecture des conclusions de la commission par rapport à la promulgation de la constitution et à l'élection de l'empereur. Après une courte discussion et après avoir rejeté les motions de MM. Lassaulx et Linde, tendantes à faire prononcer l'ordre du jour, ainsi que plusieurs autres amendemens, l'assemblée a adopté les conclusions de la commission. Les voici :

L'assemblée nationale décide:

I. Touchant la mise à exécution et la promulgation de la constitution :

1. La constitution sera signée par le bureau.

2. Elle sera promulguée par l'assemblée nationale.

L'introduction sera conçue comme suit :

L'assemblée constituante de la nation allemande a décrété et promulgué comme constitution de l'empire :

Constitution de l'empire allemand, etc.

Elle se terminera par ces mots:

(le nom du lieu) (l'époque de la promulgation)

II. Touchant l'élection de l'empereur :

1° L'assemblée nationale procèdera immédiatement à l'élection de l'empereur.

2. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix.

3. Chaque membre de l'assemblée nationale sera invité par appel nominal à indiquer le prince, souverain de l'Allemagne, auquel il donne sa voix.

4. L'élection de l'empereur sera promulguée publiquement par le président de l'assemblée nationale au nom de cette dernière.

5. L'empereur qui aura été élu sera invité par une députation de l'assemblée nationale à accepter l'élection en conformité de la constitution de l'empire.

6. L'assemblée nationale exprime la ferme confiance que les princes et les tribus de l'Allemagne concourront généreusement et patriotiquement et de tout leur pouvoir avec l'assemblée nationale à mettre en pratique les résolutions prises par elle.

III. L'assemblée nationale restera en permanence jusqu'à ce que la prochaine diète soit convoquée et réunie d'après les dispositions de la constitution de l'empire.

En conséquence, M. le président a proclamé la publication de la constitution; ensuite on a ouvert le scrutin pour l'élection de l'empereur. L'élection a eu lieu par appel nominal. 290 *membres ont voté pour le roi de Prusse: 248 membres se sont abstenus.*

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV a été proclamé empereur des Allemands aux acclamations d'une grande partie de l'assemblée auxquelles s'est mêlé le son des cloches et des salves d'artillerie.

Une grande députation de 24 membres, M. le président Simson en tête, se rendra à Berlin pour complimenter l'empereur. La députation sera choisie par le bureau; l'assemblée nationale est convoquée pour demain à 10 heures, pour connaître les noms des membres faisant partie de la députation.

— La *Gazette du Weser* dit qu'on a reçu le 26 mars à Brême la nouvelle positive que, par suite des négociations qui ont lieu à Londres entre les plénipotentiaires de Danemarck et de l'empire allemand, l'armistice de Malmoë a été provisoirement prolongé jusqu'au 15 avril.

Le *Bœrsen-Halle* dit, de son côté, que cette nouvelle a été transmise à Hambourg par le ministre résident hambourgeois à Londres.

Nous nous bornerons à faire observer que, si la prolongation de l'armistice a été véritablement acceptée dans les négociations qui ont lieu à Londres, il est au moins étrange que les journaux anglais n'en aient encore rien dit. En effet, pour que la *Gazette du Weser* annonçât ce fait le 26, il faudrait que la résolution eût été prise à Londres au plus tard le 24. Nous devrions donc la connaître déjà par les journaux de cette ville.

Nouvelles d'Italie.

NOUVELLES DU THÉATRE DE LA GUERRE.

Des dépêches télégraphiques reçues par le gouvernement français et dont communication a été faite à l'assemblée nationale, annoncent la défaite des Piémontais, l'abdication du Roi de Sardaigne en faveur du duc de Savoie et la fuite de Charles-Albert, qui a traversé Nice le 26 mars, se rendant en France.

En présence de ces graves nouvelles reçues du théâtre de la guerre, l'intérêt qui s'attachait à celles qu'ont apportées les journaux de Turin ou les correspondances particulières, diminue nécessairement; cependant nous croyons en devoir donner l'analyse à nos lecteurs; ils y verront que le vague et l'incertitude qui règnent dans leur rédaction, et aussi dans les communications officielles du gouvernement, en trahissant de secrètes appréhensions, pouvaient jusqu'à un certain point faire présager les nouvelles que nous recevons aujourd'hui.

En effet, la plupart témoignent de l'inquiétude qui s'était répandue dans la ville, à la nouvelle de l'entrée des Autrichiens en Piémont, et surtout de la funeste issue du combat de Mortara. Ils contiennent la proclamation que M. le ministre de l'intérieur Ratazzi a cru devoir adresser aux habitants pour les engager à conserver une attitude calme, au milieu des graves circonstances où se trouve le pays. L'*Opinione* publie même un article dirigé contre les alarmistes.

D'après la *Concordia* du 24, le dernier bulletin officiel de l'armée n'aurait pu être encore publié; mais les nouvelles reçues indirectement, dit ce journal, du théâtre de la guerre, seraient tout à fait rassurantes. Néanmoins, le ministère à Turin a cru devoir prendre des mesures énergiques pour repousser l'invasion ennemie, et le ministre Ratazzi a adressé aux gardes nationaux du royaume une proclamation pour qu'ils aient à se tenir prêts à toutes les éventualités de la guerre. D'un autre côté, la *Gazette piémontaise* rapporte que les Autrichiens ont fait une pointe sur Verceil, mais qu'après une fusillade d'une heure, ils se sont repliés sur Palestra.

Enfin l'*Opinione*, cherchant à apprécier les conséquences de la position de Radetzky engagé, comme l'on sait, entre les deux ailes de l'armée piémontaise, ne craint pas d'affirmer que, loin de contrarier les plans du général Chrzanowsky, cette position les favoriserait, au contraire, en lui donnant l'occasion de livrer bataille à son ennemi sur un territoire plus avantageux que celui qu'offrait l'année dernière ce terrible quadrilatère de forteresses, comme l'appelle ce journal, autour duquel l'armée piémontaise se débattait en vain. En s'éloignant, en effet, des lieux qui forment la base de ses opérations, en engageant une grande partie de son armée sur le territoire piémontais, le maréchal Radetzky, menacé d'ailleurs par l'insurrection lombarde sur ses derrières, pourrait être plus facilement battu par les troupes de Chrzanowsky, si celles-ci se concentraient avec vivacité sur les deux flancs de l'armée autrichienne.

„ En définitive, dit l'*Opinione*, on ne connaît pas plus les plans de notre général en chef que ceux de Radetzky; on ne peut donc préjuger jusqu'ici l'importance des divers engagements qui ont eu lieu. Nous pouvons remporter une victoire, et c'en est fait alors des Autrichiens; mais si le contraire avait lieu, si les Autrichiens parvenaient même jusqu'à Turin, la victoire serait encore loin d'être définitive, car l'insurrection lombarde les forcerait immédiatement à revenir sur leurs pas. „

On voit que la bataille qui devenait inévitable par suite de la

position nouvelle de Radetzky, a eu lieu le 24, selon toute apparence; et qu'encore une fois le courage des Piémontais est venu se briser contre les savantes manœuvres du vieux maréchal.

On lit dans le *Risorgimento*, à la suite du bulletin qui annonce l'entrée des Autrichiens en Piémont et les premiers combats :

„ Ces nouvelles ont éveillé dans le public la plus grande anxiété, tant par leur importance que par les graves événements qu'elles peuvent entraîner. Il courait ce soir des bruits très-nombreux et très-divers. Nous ne pouvons que recommander à chacun de se tenir en garde contre toute espèce d'exagération. Le ministère s'étant chargé de publier seul les nouvelles de la guerre, nous laissons le public juge de la manière dont il remplit ce devoir dans les circonstances actuelles. „

Voici maintenant, dit la *Patrie*, ce que nous mandent nos correspondances particulières, naturellement antérieures à la nouvelle de la défaite des Piémontais; l'une de ces correspondances contient quelques détails sur la bataille dont les dépêches télégraphiques ont apporté le résultat:

Notre correspondant de Turin nous écrit, le 24 au soir, en nous disant que l'on n'a reçu aucune nouvelle officielle du théâtre de la guerre. Cela s'explique, les routes étant interceptées par la cavalerie. La garde nationale mobile a quitté Turin dans la matinée, laissant la ville dans une grande anxiété; car il est certain que quarante mille Autrichiens sont en Piémont, et forment un triangle entre le Tessin et le Pô, qui a sa pointe à Pavie et ses angles de Novare à Casal. On faisait courir le bruit que les Autrichiens étaient en marche sur Verceil, mais ils auront été arrêtés par une inondation générale du pays. Je viens d'apprendre de source certaine que le général La Marmora, ayant accéléré sa marche, a quitté Parme, a percé la ligne autrichienne au-dessous de Plaisance, et est arrivé à Voghéra, en passant par Broni. Ce mouvement est heureux et peut changer la situation des choses.

Une autre correspondant nous écrit d'Alexandrie :

„ Aujourd'hui 24, on se bat sur toute la ligne. Le plus fort de l'action a lieu entre Novare et Mortara, dans un bourg nommé Verpolate. „

Puis on lit en *post-scriptum :*

„ Le bruit court ici qu'un combat sanglant a été livré devant Mortara et que cette ville vient d'être reprise par le duc de Savoie à la tête de sa division.

„ Il y a peu d'exemples d'un combat plus acharné. On se prenait corps à corps. Le bataillon lombard s'est battu avec fureur; il a fait des pertes sensibles, mais aucun n'a reculé. Le duc de Savoie a eu plusieurs chevaux tués sous lui. Il a eu son uniforme percé par une balle et déchiré par un coup de lance d'un Croate. Les Autrichiens seraient en pleine retraite. L'heure me presse; je cours à l'état-major de la place, pour savoir si cette nouvelle se confirme. A demain.

— Nous croyons devoir résumer, en peu de mots, les opérations des armées piémontaise et autrichienne depuis le commencement des hostilités;

Antérieurement au 20 mars, les 2e, 3e, 4e, 5e division formant la gauche de l'armée piémontaise, étaient à Novarre, Vigevano, sur le Haut-Tessin, les 1er et 6e sur le Bas-Tessin et le Pô, à Casale, Alexandrie et devant Pavie. Une brigade expéditionnaire était à Arona sur l'extrème gauche.

Les Autrichiens étaient massés sur le Tessin et le Pô, de Binasco à Plaisance, avec leur centre à Pavie.

Le roi de Sardaigne passa le Tessin, le 20, avec la 4e division, et l'armée s'établit de Buffalora à Vigevano, la réserve à Novare, et l'avant-garde à Magenta.

Les Autrichiens, de leur côté, passèrent le Tessin, le 20, à Pavie, refoulèrent devant eux les Lombards qui composaient la 6e division, et qui se retirèrent en désordre derrière le Pô, à Mezzano-Corte. Deux autres divisions autrichiennes traversèrent le Tessin à Travellone et Zerbole, et prirent position sur le flanc droit des Piémontais.

Le matin du 21, un corps autrichien attaqua les 2e et 3e divisions piémontaiases à Sforzesca, et deux autres corps marchèrent sur Verceil; l'attaque des Autrichiens eut lieu depuis Vespolate jusqu'à Novare. Mortara, au centre, fut enlevé par eux après un combat très-court, où la première division piémontaise qui avait reçu ordre de prendre position dans la plaine, pour boucher la trouée entre Casale et Verceil, n'a pas, à ce qu'il parait, rempli cette mission.

On n'a pas combattu le 22.

Le Roi et le prince étaient à Novare; la première division étant entrée en ligne, il ne restait plus sur la rive droite du Pô que la garnison de Casale, celle d'Alexandrie et la division lombarde.

— Une lettre du consul général de France à Milan, M. Denois, arrivée avant hier soir, à Paris, fait connaitre que les tentatives d'insurrection à Milan ont échoué, et que la ville est tranquille.

L'*Estafette* publie une correspondance de Turin, du 24 mars à midi; elle contient quelques détails sur le combat qui aurait commencé le 23 et ne se serait terminé que le 24. Il n'est pas vraisemblable que les Autrichiens aient été repoussés de tous côtés dans la première journée. Voici cette correspondance :

„ La position respective des deux armées italienne et autrichienne est extrêmement critique. On joue la dernière partie, le dernier écu. Radetzky, qui commande en personne, a fortement compromis ses derrières pour se jeter en Piémont avec 50,000 hommes. Turin ne s'est pas laissé abattre par cette menace, Chranowsky, malgré les premiers malheurs, ne s'est pas laissé avilir non plus; il a dit avant-hier au ministre Tecchio que si les soldats se battent loyalement il est sûr de la victoire. Maintenant, après la honteuse conduite de la brigade Cuneo, les Piémontais sont on ne peut plus animés contre les Autrichiens.

„ Un combat sanglant s'est engagé hier après-midi; il continue encore au moment où je vous écris, et pourrait être décisif. D'après les nouvelles qui me sont parvenues il y a un instant, les nôtres se battent comme des lions et les Autrichiens sont en ce moment repoussés de tous côtés.

„ Mortara et Verpolate ont été reprises sur l'ennemi. Le duc de Savoie fait des prodiges de bravoure; avec sa division il a coupé un gros corps autrichien et l'a refoulé vers notre corps principal. On assure que le général Fanti, substitué à Ramorino, a repris *la Cava* à la tête de la division lombarde et domine ainsi la route de Pavie. On dit également que La Marmora qui était à Parme, par un effort surhumain, s'est porté jusqu'à Broni (près Plaisance), Si ces deux combinaisons se confirment, Radetzky payera bien cher sa témérité.

„ La confiance est revenue à tout le monde. Si les Autrichiens sont battus, ils ne le seront certes pas à moitié, et l'Italie sera délivré dans les plaines du Piémont.

„ Plusieurs officiers blessés sont arrivés ici, entr'autres un Lamarmora, capitaine de cavalerie, et un Galli. Le général Passalacqua a été tué. Tout le monde fait son devoir; les aristocrates des salons de Turin se battent eux aussi comme de vieux soldats. Environ 150 jeunes toscans sont arrivés ici ce matin demandant à être enrôlés de suite au feu. Ce sont des braves qui n'ont pas su attendre les lenteurs d'une organisation régulière en Toscane.

„ Le 23e régiment, composé de jeunes émigrés lombards, modenais, parmesans qui n'ont jamais été au feu et ne sont enrôlés que depuis trois mois mérite les plus grands éloges; il s'est battu héroïquement en chargeant trois fois l'ennemi à la baïonnette. „

— Dans la journée du 23 mars, la proclamation suivante a été affichée à Turin :

„ Citoyens,

„ Le bulletin de ce jour vous fait connaître quelles sont les vraies nouvelles de l'armée.

„ Le roi et les princes sont à Novare: là est concentrée l'armée, pleine de courage, et attendant de son général l'ordre d'attaquer l'ennemi. N'ajoutez pas foi à qui chercherait à insinuer le contraire.

„ Quand arriveront d'autres nouvelles, elles seront immédiatement publiées.

„ Conservez cette sécurité d'âme qui peut seule vous élever à la hauteur de la grande cause que nous avons à défendre.

„ Le gouvernement a déjà rapidement pourvu aux besoins pressants et préparé les moyens de pourvoir à toutes les éventualités de l'avenir.

„ Turin, le 23 mars. „ Le ministre de l'intérieur, RATTAZZI. „

Nous empruntons à la brochure de l'abbé Gioberti, dont nous avons déjà donné une citation, le portrait suivant de Mazzini, le héros de l'Italie républicaine;

„ .... Il y eut deux raisons qui nous firent changer de voie: la révolution qui venait d'éclater en France et la secte de Joseph Mazzini, toutes deux étrangères, toutes deux en dehors de l'esprit national, la dernière n'ayant d'Italien que le nom. Les événements de février firent croire à quelques individus que le règne de la monarchie était fini partout, et que nous allions entrer dans l'ère républicaine. Cette opinion grandit sous l'influence puissante qu'exerce toujours l'exemple de la France sur le reste de l'Europe. Mais on ne comprit pas que la France (cette nation douée d'un instinct si exquis dans son travail de progrès) dut subir, aujourd'hui comme au siècle passé, la république qui lui fut imposée par force ou par surprise par une poignée d'audacieux déterminés; que la France encore, comme les autres Etats Etats d'Europe, à grand territoire et à civilisation avancée, ne peut exister qu'en monarchie, et que toute tentative pour la transformer, en changeant la nature des institutions, ne peut que donner une nouvelle vie, de nouvelles forces à la royauté.

„ Jusqu'à présent, nous n'avons parlé de Mazzini qu'avec une réserve et une modération peut-être excessives; il nous semblait peu généreux d'attaquer celui qui expiait dans les douleurs de l'exil les folies politiques de ses premières années. Mais maintenant que, devenu homme, il renouvelle ses anciennes fautes, sans avoir au moins l'excuse de l'inexpérience du jeune âge, maintenant qu'il s'ébat en délire sur les ruines de nos institutions, et qu'il réduit à néant un avenir si plein d'espérances, ce serait un crime de ne pas dire toute la vérité ou de la dire avec réserve. Il faut que tout le monde sache que Joseph Mazzini est le plus grand ennemi de l'Italie, plus ennemi que l'Autrichien lui-même, qui, vaincu sans lui, à cause de lui sera vainqueur. Et de quoi peut-il se vanter, si ce n'est d'un entêtement incroyable dans des rêveries insensées qui conduisent sa patrie au malheur, à l'extermination? Rien en lui de ce qui fait l'homme d'Etat: ignorance profonde des hommes et des choses, qu'il reporte même dans les affaires de la moindre importance, politique d'enfant, mysticisme ridicule, religion tissue de prières ferventes et de blasphèmes (*di giaculatorie e di bestemmie*).

„ L'expédition de Savoie, les dernières affaires de la Toscane nous donnent la mesure du rêveur et du conjuré dans l'action; et comme sa parole seule est un dissolvant et un corrosif social, il ne met pas le pied dans un pays qu'il n'y porte aussitôt le trouble et la discorde; impuissant à rien édifier, il ne sait que bouleverser, que détruire. L'étroitesse de son intelligence ne trouve pas même de compensation dans quelques qualités de l'âme: couard autant qu'inepte, il est le dernier à paraître au moment du danger et le premier à s'enfuir; il serait à désirer que la mémoire d'un homme aussi vulgaire finît avec lui; mais le mal qu'il a fait (et qui est immense) lui assure un triste privilége de renommée, et son nom sera en horreur et exécration à la postérité. „

— Le *Morning-Herald* publie dans une correspondance de Palerme, du 15, la lettre que M. l'amiral Baudin a adressée au gouvernement sicilien, en lui communiquant les conditions offertes par le roi de Naples. Voici cette lettre:

„ A bord du vaisseau républicain français *le Friedland*.

„ Palerme, le 7 mars.

„ Le vice-amiral soussigné, commandant en chef les forces navales de la république française dans la Méditerranée, a l'honneur de transmettre à S. Exc. le ministre des affaires étrangères de Sicile les documents ci-après:

„ 1. Copie certifiée d'une lettre adressée par M. de Rayneval, ministre plénipotentiaire de la république française près S. M. le roi des Deux-Siciles, au vice-amiral Baudin, en date à Naples du 3 mars;

„ 2. Copie certifiée d'une Note en date du 28 février dernier, adressée par le prince de Sotriano à M. de Rayneval;

„ 3. Deux copies imprimées d'une proclamation de S. M. le roi Ferdinand II, en date à Gaëte du 28 février dernier.

„ Dans neuf jours, six mois, se seront écoulés depuis que les vice-amiraux commandant en chef les forces navales de France et d'Angleterre dans la Méditerranée, mus par un sentiment de compassion chrétienne pour les calamités de toute espèce qui ont décimé la ville de Messine, et qui à ce moment menaçaient de s'étendre rapidement à toute la Sicile, ont entrepris, sous leur responsabilité personnelle, de s'opposer à la continuation des hostilités par l'armée napolitaine. Pendant ce temps, les gouvernements de France et d'Angleterre, approuvant la conduite de leurs amiraux respectifs, et animés par un sentiment commun de bon vouloir pour la Sicile, ont travaillé à amener entre ce pays et le royaume de Naples une réconciliation avantageuse aux deux nations, et qui pourrait assurer à la Sicile une libre Constitution telle qu'elle la désirait depuis des années.

„ Les efforts des deux puissances médiatrices ont été couronnés de succès: elles ont obtenu de S. M. le roi Ferdinand II un acte garantissant à la Sicile la base de la constitution de 1812, avec un parlement séparé, un gouvernement séparé, dont tous les postes seront exclusivement remplis par les Siciliens. Ces avantages sont accompagnés d'une promesse formelle d'oublier toutes les fautes et toutes les erreurs politiques commises dans la dernière révolution sicilienne. Il parait dès lors que les gouvernements de France et d'Angleterre considèrent qu'à partir de ce moment il ne s'offre plus aucun obstacle sérieux au renouvellement de ces liens entre la Sicile et le royaume de Naples qui pendant longtemps a réuni les deux pays sous une seule et même monarchie.

„ Le vice-amiral soussigné a été chargé, en conséquence, conjointement avec le vice-amiral sir W. Parker, commandant en chef des forces navales de S. M. britannique dans la Méditerranée, de transmettre au gouvernement sicilien les conditions d'un projet de réconciliation et d'une nouvelle union entre les deux pays, Il a l'espoir que ces conditions, qu'il regarde comme parfaitement raisonnables et honorables, seront acceptées, et qu'au lieu de recourir aux armes et de s'engager dans une lutte inégale et incertaine avec les forces napolitaines, la Sicile s'empressera d'accepter avec joie le bénéfice des institutions qui lui sont offertes sans qu'il lui en coûte ni une seule goutte de sang ni une seule larme. Le soussigné prie le ministre des affaires étrangères de Sicile d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Signé, C. BAUDIN. „

Le *Morning Hérald* ajoute :

„ Ces conditions sont virtuellement, quoique non officiellement, refusées. La principale objection porte contre l'occupation de toutes les forteresses par les troupes du roi de Naples, Palerme exceptée.

„ Le 13 mars, il a été affiché à profusion dans la ville l'ordonnance du parlement pour une levée en masse. Tous les hommes de dix-huit à trente ans y sont compris, à l'exception des fils uniques, des hommes mariés et des veufs avec enfants. Les amiraux de France et d'Angleterre ont trouvé que les Palermitains ne s'étaient pas endormis dans ces derniers temps; ils ont 16,000 hommes de troupes régulières, sans compter la garde nationale. On s'est procuré de l'argent, et l'on attend d'Angleterre deux bateaux à vapeur. „

Nouvelles de Suisse.

Le conseil fédéral, dans la prévision d'une levée générale des troupes suisses, vient d'adresser la circulaire suivante aux gouvernements cantonaux.

„ Berne, le 24 mars.

„ Divers indices parvenus à la connaissance du conseil fédéral le portent à croire qu'ici et là des jeunes gens quittent leurs pays pour entrer au service militaire dans tel ou tel état étranger, selon que leurs sympathies politiques les portent pour l'un ou pour l'autre. Les hostilités ayant été reprises sur divers points de l'Italie, de tels cas pourraient se multiplier, et on doit désirer vivement que les gouvernements cantonaux ne perdent pas de vue cette circonstance.

„ En présence des conjectures politiques actuelles, où l'incertitude de la question de savoir si la confédération ne se trouvera pas bientôt contrainte par les événements d'appeler au service du pays l'armée entière, ou en majeure partie, nous nous trouvons dans le cas de vous inviter à pourvoir à ce que les autorités ou fonctionnaires compétents de votre canton, chargés de délivrer des passeports, usent, à l'égard de ceux qui doivent leur présence au service militaire, de toute la circonspection si désirable dans les conjonctures présentes.

„ Nous saisissons, etc. „

Nous faisons distribuer aujourd'hui le 4e et dernier volume des *Confidences*, par M. de Lamartine.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

Amsterdam, JEUDI 29 MARS. — La tendance générale du marché en fonds hollandais était aujourd'hui très favorables par suite de nombreux achats qui se sont effectués en intégrales.

En fonds étrangers les autrichiens et les français étaient fort recherchés.

Paris, MERCREDI 28 MARS. — Pendant la 1er partie de la bourse, les affaires ont été très calmes: le 5 % est resté entre 84 90 et 85 15, et le 3 % entre 53 60 et 54. Vers les 2 1/2 h. les affaires se sont tout à coup ranimées sur la nouvelle arrivée de la chambre, que M. le président du conseil venait de lire à l'assemblée nationale, une dépêche télégraphique annonçant que le roi Ch. Albert, à la suite de la déroute de son armée, avait abdiqué en faveur de son fils, et qu'il s'était retiré à Nice. Cette nouvelle a provoqué immédiatement une reprise importante sur les fonds publics, qui ferment en hausse de près de 1 % sur hier. Les autres valeurs sont restées très calmes, et ne présentent pas de grands changements sur hier. La place paraît disposée à la hausse, et si, comme on doit l'espérer, l'événement qu'a annoncé M. le président du conseil, a pour résultat de faire faire un grand pas à la pacification de l'Italie, la rente retrouvera les hauts prix du commencement du mois et peut-être même les dépassera.

Londres, MERCREDI 28 MARS. — Les fonds anglais ont ouvert faibles ce matin, mais se sont raffermis par suite des nouvelles plus satisfaisantes de l'étranger. Les consol. ont été offerts à 91 1/4 et ont repris à 91 3/8 à 1/2 à terme et 91 1/4 3/8 au comptant pour fermer 91 1/8 au comptant et 91 3/8 1/4 à terme.

Bons de l'échiquier 36 à 39 (juin) et 35 à 39 (mars).

Les fonds étrangers lourds. Les Mexicains sont plus fermes de 31 à 1/2. Une petite réaction a eu lieu sur les Péruviens cotés 65; hollandais 2 1/2 % 48 3/4 à 49 1/4; 4 % 78 3/4.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 29 MARS.

Dette act.....2½	49	Dito..........3	30¾, ½	Certific. dit...6	60
Dito dito.....3	57⅞	Dº int. à 6 m. 3	21 $\frac{13}{16}$	Pol. Cert.......4	
Dito dito......4	77	Cert. Ardoin. [illegible]	[illegible]	Lots Pol. fl.300	
Emprunt O.4	75	Passives........		Dito dito fl.500	130
S. d'Am.....3½	76¼, ⅜	Deferred........		Amér Phil.B.6	
Soc. de C...4½	146¼	Dette diff. à P.	3 $\frac{1}{16}$	Dito Act. de B.	
Lac de Harl.5		Portug. à Lº. 5	27¼, ⅜	Autr. Mét.....5	69¾, 70
C. de f. du R 4½		Dito dito......4	29	Dito...........2½	37, ¼
C. de fer Holl.		Dº int. à 1 Conto		Dito............4	
Dito..........4½		O. russe Hope 5	100¼, ⅜	Brés...........5	
France........3	50⅞	Dito dito........5	101⅛, ¼	Dito 1843......5	
Id. 5		Certifi. dito.. 5	90	N. Mexic.......5	
Belgique... 2½	42	Dito dito.......4	81⅞	Peru...........6	
Esp. Ard. 85 l.5	10⅜, ½	Bill. Stieglitz 4	81½	Grenade......1½	
Dito de 510 l.5	10 $\frac{7}{16}$, ½	Cert. à Hamb. 5		Venez.........2½	
Dito Pièc. c. 5	9½, ⅝	Insc. au gr.-l. 6	50⅞		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 29 MARS.

PAYS-BAS.—	Dette activ. 2½	%		ESP. —	Ard. int. L. 510 5	%	
	Dito dito 3	„		RUSSIE. —	Emprunt 5	„	
	Dito dito 4	„	76⅜		Id. 4	„	
ESP. —	Ard. de L. 170. 5	„		AUTRICHE. —	Cert. Mét. 2½	„	36 $\frac{15}{16}$

BOURSE DE PARIS DU 28 MARS.

3 p.c. au compt	54 40	Belg. 3 p. 1838	— —	CHEM. DE FER.	
„ fin cour.	54 50	„ 2½ 1845		Paris St Germ.	420
Emprunt 1847	— —	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	225
„ fin cour.	— —	Esp. dette act.		„ „ r. g.	180
5 p.c. au compt	85 45	„ différée...		„ Orléans.....	843 75
„ fin cour.	85 75	„ nouv. 3 p.		„ Rouen......	520
B. de France	2300	„ dette int.		Paris Nord......	450
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.		„ Strasb...	368 75
Holl. 2½ p. c.		Rome E. 1844	67½	„ Lyon.....	
Belg. 5 p. 1840	89			Zinc. Vlle Mt.	
„ 5 p. 1842	89			„ Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 27 MARS.

Cons. Compt.	91⅛, 91¼	Péruviens.....		Dito différée..	
Dº en liquidat.		3 p. c. port.....		Dito passive...	
Belges..........	81, 83	4 p.c. dº 1834.	27½, 28	Mexique........	
Hollande 4 p.c.	78½, 79	Brésilien.......		Russie..........	103, 105
Dito 2½ p.c.	48¾, 49¼	Dette act. esp 5	16½, 16⅞	Colombie.......	
		Dito 3 p. c....	29½, 30½	Danois.........	

BOURSE D'ANVERS DU 29 MARS.

BELG. C. de la		Autr. Métal. 5		Dette diff. 1831	
bq. B...2½		Dito 2½......		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		Lº f 250 E. 1839		Russie emp. à	
g. R....2½	44¾, 45	Dito de f 500		Ams. H. Cº 5	
Emprunt...3		Pol. Lº de f 300		Dito dº nouv. 5	
Dito.......4		Dito de f 500		Prusse. Dito l.	
Dito......4½	80½, ¾	Bade. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	88 A	f 50 1840..		Nap. Crt. Falc 5	
Dito 1842....5		Dito 1845.....		Etat Romain. 5	
Holl. Dº act. 2½		Esp. Ep. 1834 5	10½, $\frac{9}{16}$		66¾ A

PAR TÉLÉGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam, Vendredi 30 Mars.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS.	— Dette active............	2½	%	49 3/8
	Dito dito..................	3	„	58
	Dito dito..................	4	„	77 1/2
ESPAGNE.	— Ardoins de L. 510........	5	„	10 1/4
	Dito intér. à 6 m..........	3	„	22 3/16
RUSSIE.	— Emprunt Hope 1798 et 1816...	5	„	101 3/8
AUTRICHE.	— Obligat. Métalliques......	2½	„	38 1/2
FRANCE.	—	3	„	51 3/4
PÉROU.	—	6	„	45 3/4

A LA HAYE, chez C. VAN DER MEER, *Spui*, Nº 75.